



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1586

Texte de la question

POLITIQUE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Marie Le Guen. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

M. Sarkozy a présenté, hier, le budget de l'État pour 2005 et vous-même, monsieur le ministre, présenterez, la semaine prochaine, le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Afin de boucler son budget et de financer les baisses d'impôts en faveur des plus favorisés (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), M. Sarkozy a confisqué l'essentiel des recettes provenant de l'alcool et du tabac. Privé de cette ressource, le budget de la sécurité sociale sera lourdement déficitaire, alors même que vous allez relever au 1er janvier la CSG sur les salaires et les retraites.

M. Sarkozy augmente les déductions d'impôts pour les emplois à domicile en faveur des 40 000 familles les plus fortunées de ce pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Dans le même temps, vous baissez les allocations familiales des familles aux revenus moyens. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Alain Néri. Eh oui !

M. Jean-Marie Le Guen. M. Sarkozy privatise EDF en refusant de verser son dû au régime de retraite des salariés, quand vous diminuez les pensions de réversion des veuves et des veufs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Sarkozy prétend baisser de 2 % les prix de l'épicerie quand votre politique contribue à augmenter de 25 % les primes des mutuelles.

Pourtant, il est parfois utile de s'opposer à M. Sarkozy, car l'opposition a obtenu que ce qui n'était pas possible en matière de TIPP la semaine dernière, le soit aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

La semaine dernière, monsieur le ministre, devant cette assemblée, vous avez laissé démanteler la loi Évin.

M. Lucien Degauchy. La question !

M. Jean-Marie Le Guen. Y a-t-il encore un ministre de la protection sociale pour défendre les budgets sociaux ? Avons-nous encore un ministre pour défendre la santé publique ? ("*Non ! Non !*" sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Marie Le Guen. En ce 150e anniversaire d'Arthur Rimbaud, votre ministère n'est-il pas un " bateau ivre " ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale. Je tiens à remercier M. Le Guen pour la modération de sa question (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Jean Glavany. Vous avez raison, il aurait pu être plus sévère !

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. ...et son impartialité.

Monsieur Le Guen, vous avez posé deux questions.

Vous m'avez d'abord interrogé sur le point de savoir si quelqu'un exerçait la responsabilité de la protection sociale. Vous ne manquez pas d'air, vous qui avez accepté de siphonner la sécurité sociale pour financer les 35

heures ! (*Applaudissements et huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. Bravo, pour la modération !

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. Vous m'avez ensuite posé une question concernant la santé publique en doutant qu'il y ait encore un responsable. Là encore, vous ne manquez pas d'air !

En effet, le Président de la République et le Premier ministre se sont engagés en faveur d'une très grande politique de prévention. ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Or, en matière de santé publique, vous le savez mieux que quiconque, monsieur Le Guen, la prévention est certainement l'élément essentiel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi le projet de loi de financement de la sécurité sociale consacrerait 100 millions d'euros supplémentaires à la prévention contre le cancer, en dehors des molécules coûteuses de chimiothérapie.

Je vous rappelle aussi que c'est le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin qui a fait chuter de deux millions le nombre de fumeurs en France et non celui vous souteniez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Eh oui !

Mme Martine David. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la santé et de la protection sociale. Mme Marie-Anne Montchamp, présente actuellement au Sénat, en deuxième lecture, le projet de loi relatif à la lutte contre le handicap. Nous avons, hier, accepté un amendement qui permettra de lutter contre le syndrome d'alcoolisation foetale, première cause du handicap mental non génétique chez la femme et chez l'homme.

Enfin, M. de Robien vient de vous répondre sur l'insécurité routière : nous avons enregistré moins de 3 000 morts sur les routes depuis le début de l'année.

Si, dans ces conditions, monsieur Le Guen, vous pensez qu'il n'y a pas de pilote dans la protection sociale et dans la santé publique, c'est que vous rencontrez vous-même un problème avec la santé publique !

(*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Guen](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1586

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 octobre 2004